

ASPLCF / Jean-Michel Bruno

à

Gabriel MARLY

Adjoint à l'Urbanisme

Le 21-08-2020

Cher ami,

Tu trouveras ci-après quelques remarques concernant le projet d'aménagement de la place Jean Anouilh. Ces différentes remarques sont adressées par la future association ASPLCF ... en voie de gestation !

1. Prendre en compte le problème de circulation dans cette zone : jetée et ses 4 à 5000 personnes / jour (avenue de l'Océan, allée de la Jetée, rue de la Plage, début ou fin du boulevard de la Plage)
2. Vérification de l'état du perré, notamment la portion nord qui n'a pas été renforcée.
3. Pour le haut du perré : soit les mêmes plaques en béton (+++), soit des plaques en bois
4. Décaisser l'ancien passage créé par L Tournier au moment des travaux d'aménagement des cuisines de Pinasse Café ... qui devait être remis en l'état initial après les travaux (ou le garder en cheminement mais très près de la résidence)
5. Garder le murier et le pin
6. Maintenir les haies de protection des appartements au rez de chaussée de la résidence Bélisaire et éviter que le passage entre les deux haies ne serve de toilettes publiques.
7. Prévoir le stationnement des vélos et des annexes le plus discret possible ; peut-être les vélos le long de la rue de la Plage (portion ouest)
8. Interdire les vélos et engins motorisés sur la place : vélo pied à terre et maintenu ou voie spéciale vélo ???
9. Prévoir une descente correcte pour les annexes puisque la cale est inaccessible.
10. Eclairage de la place avec parcimonie en prévoyant quelques lumières au sol.
11. Globalement essayer de laisser le plus d'espace libre et accessible
12. Prévoir un coin WIFI tranquille et convivial, peut-être sous le mûrier ou le pin.
13. Cheminement le long du perré de 6 mètres de large sous réserve de propriété communale.
14. Cheminement sur la place dans la continuité du boulevard (un peu comme l'existant)
15. Prévoir un accès assez large pour les escaliers qui desservent la plage (quid de l'escalier privatisé par Pinasse Café)
16. Vérifier l'existence d'un puit artésien ? (au sud de l'ancien restaurant Bélisaire ; photos à disposition)
17. Utiliser le plus possible de bois pour matérialiser les cheminements et/ou des sols en coquille d'huitres ; laisser peut-être les sols libres en herbe à condition de prévoir un apport de terre argileuse et un

arrosage fiable. Essayer de dénicher un mobilier urbain original et simple (bancs, poubelles, signalisation)

18. Evoquer le problème des nuisances sonores des restaurants ...

19. Ne pas occulter le problème de la légalité de l'implantation de la partie bâchée de Pinasse Café et donc des contraintes imposées à l'ensemble de la population pour favoriser finalement une seule structure : étranglement du cheminement et relations souvent houleuses avec le personnel du restaurant

- propriété foncière ??? (à notre avis il s'agit de la prolongation de la rue de la plage et donc d'une parcelle du domaine public de la commune)
- construction sans permis, ni déclaration de travaux.

Cette situation crée une gêne très importante et un risque non négligeable dans le contexte de l'afflux massif de population par la jetée (4 à 5000/jour) et donc de l'accès vers le centre par la place et boulevard pour les piétons et les handicapés.

Rappelons que l'aménagement de la place doit tenir compte de ce problème et éviter de pérenniser la situation actuelle source de conflit et de révolte en soit.

Une requête officielle te sera adressée dans les jours qui viennent.

Nous sommes à ta disposition dès le début du mois de septembre,

Merci de continuer à organiser une large concertation ; il apparaîtrait souhaitable de réunir les différents interlocuteurs pour présenter votre projet avant la décision ... qui vous appartient.

Amicalement.